MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE,
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES

ANNEE SCOLAIRE 2008-2009	ACADÉMIE OU ORGANISME DE DÉTACHEMENT ..... DISCIPLINE POSTULEE .....

Intégration par liste d'aptitude des adjoints d'enseignement, chargés d'enseignement et chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive dans les corps des professeurs certifiés, P.L.P, conseillers principaux d'éducation, professeurs d'éducation physique et sportive (décret n° 89-729 du 11 octobre 1989)

I - SITUATION ACTUELLE

CORPS ET GRADE : ..... Discipline : .....

NOM : ..... NOM de jeune fille : .....

Prénoms : ..... Date de naissance : .....

N° identifiant EN (NUMEN) : .....

Adresse personnelle actuelle **(1)** : .....

..... N° tél. : .....

Adresse établissement : .....

..... N° tél. : .....

I Bis - SITUATION DES AGENTS DÉTACHÉS

Cochez la case correspondant à votre situation actuelle :

J'exerce des fonctions enseignantes ou des fonctions d'éducation ☐ *Joindre la demande de détachement en qualité de stagiaire.*

Je n'exerce pas ces fonctions ☐ *Complétez, datez et signez la déclaration suivante :*

"Je soussigné M. ou Mme ..... m'engage à réintégrer l'Education Nationale lors de ma nomination en qualité de stagiaire et à rejoindre l'affectation qui me sera attribuée à titre provisoire, en fonction des besoins du service.
Dans l'éventualité où je ne respecterais pas cet engagement je reconnais être informé du fait que je perdrais le bénéfice de mon inscription sur la liste d'aptitude".

Date : Signature :

(1) *Précisez l'adresse où l'avis d'inscription sur la liste d'aptitude et le formulaire de demande de réintégration pourront vous être transmis.*

II - RECEVABILITÉ

Les candidats (adjoints d'enseignement, chargés d'enseignement, chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive) doivent justifier de **5 ans de services publics** au 01/10/2008.

- Je remplirai cette condition au 01/10/2008 oui ☐ non ☐

De plus, les chargés d'enseignement d'E.P.S., candidats à une intégration dans le corps des professeurs d'E.P.S., doivent justifier de la licence STAPS ou de l'examen probatoire de la seconde partie du CAPEPS (2) régi par le décret n° 45438 du 17 mars 1945 modifié (P2B).

III- CRITÈRES DE CLASSEMENT	COCHEZ OU RENSEIGNEZ LA OU LES CASES CORRES-PONDANTES	CADRE RESERVE AU RECTORAT
Echelon au 31 août 2007	☐	☐

IV - CANDIDATURES

IV - 1 - CANDIDATURES À UNE INTÉGRATION Décret du 11-10-1989

Plusieurs possibilités d'intégration sont offertes.
En cas de candidature multiple à ces listes d'aptitude **vous ne remplirez qu'une seule fiche de candidature,** les services rectoraux devant établir les copies nécessaires pour les joindre aux tableaux de propositions correspondants.

A - Intégration (sauf personnels relevant de l'E.P.S.) **DANS LE CORPS DES PROFESSEURS CERTIFIÉS**	☐	☐
B - Intégration (sauf personnels relevant de l'E.P.S.) **DANS LE CORPS DES P.L.P.** (à condition d'être en fonction en L.P. au 30/06/2007 ou d'y avoir été affecté avant d'être placé dans une position autre que celle d'activité). (**2***)*	☐	☐
C - Intégration **DANS LE CORPS DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION,** réservée aux adjoints d'enseignement (à condition d'exercer des fonctions d'éducation au 30/06/2007) *(2)*	☐	☐
D - Intégration **DANS LE CORPS DES PROFESSEURS D'E.P.S,** réservée aux personnels relevant de l'E.P.S.	☐	☐
EN CAS DE CANDIDATURE MULTIPLE, indiquez **IMPERATIVEMENT** votre choix préférentiel, par la lettre correspondant à la liste d'aptitude choisie (ex : intégration certifiés :) [A]	☐	☐

IV - 2 - DOUBLE CANDIDATURE AVEC LA LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS CERTIFIES (AU TITRE DU DECRET N° 72-581 DU 04-07-1972) OU AU CORPS DES PROFESSEURS D'E.P.S.(AU TITRE DU DECRET N° 80-627 DU 04-08-1980)

Si vous êtes candidat à la fois à une intégration (présente notice - effet rentrée 2008) et à la liste d'aptitude pour l'accès aux corps des professeurs certifiés (décret de 1972) ou d'E.P.S. (décret de 1980), - autre notice à remplir dans ce cas - indiquez celle des 2 listes à laquelle vous donnez la préférence au cas où vous figureriez en rang utile sur chacune de ces listes, en cochant la case correspondante.

"Je donne la **priorité** à une nomination au titre de la liste d'aptitude régie par les décrets de 1972 ou de 1980, compte tenu des modalités plus avantageuses de reclassement de cette liste d'aptitude.	☐	☐
"Je préfère, au titre de la rentrée 2008, une **intégration** dans le corps des professeurs certifiés, des CPE, des PLP ou dans le corps des professeurs d'EPS au titre du décret du 11-10-1989".	☐	☐

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie exacts les renseignements et je joins les justificatifs des diplômes mentionnés au présent dossier.

Fait à : ..... *le :* ..... *Signature :*

AVIS DU RECTEUR, OU DU VICE RECTEUR, OU DU CHEF DE SERVICE :

Pour les personnels en service détaché, les autorités de tutelle devront adresser cet imprimé au Ministère de l'éducation nationale, bureau DGRH B2-4, 34 rue de Châteaudun 75436 Paris cedex 09.

(2) *joindre les pièces justificatives correspondantes*

F 512 DES – 99 10 082 *(imprimé de couleur rose)*